

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 juin 2019
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2019-04-09 – COMMANDE PUBLIQUE (1.3) – ZAC CROIX SAINT NICOLAS – COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2018

DATE DE CONVOCATION : 20 JUIN 2019

DATE DE L’AFFICHAGE : 05 JUILLET 2019 de l’extraire de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (arrivé à compter de la 2019.04.38), Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de K. JUVEN), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY (ayant la procuration de Patrice KNAPEK), Isabelle GUILLAUME, Bernard DOMINIAC, André MAGNIER, Michèle PILOT (ayant la procuration d’I. GASPAR), Philippe MONALDESCHI, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Ch. THERMINOT), Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR (départ à la 2019.04.36), Régis MATHIEU, Frédérique SAUVAT, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Serge GREGOIRE (ayant la suppléance de T. MIGOT), Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Alde HARMAND (ayant la procuration de C. CAMUS), Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration d’A. BOURGEOIS), Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration d’A. ANSTETT), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de M. VIOT), Lucette LALEVEE, Catherine GAY (ayant la procuration de Fatima EZAROIL), Guy SCHILLING (ayant la procuration de G. HOWALD), Etienne MANGEOT, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Ghislain HAZARD (ayant la suppléance de JM. HORNUT), Jean-Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Yolande AGRIMONTI, Patrice KNAPEK, Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Thomas MIGOT, François MANSION, Kristell JUVEN, Gérard HOWALD, Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Claudine CAMUS, Fatima EZAROIL, Alain ANSTETT, Pascal MATTEUDI, Jean-Marie HORNUT
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration, du début à la fin.
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance, du début à la fin
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 50 présents. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 49 présents. De la 2019.04.38 à la fin : 50 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Des délibérations n° 2019.04.01 à 2019.04.35 : 61 votants. De la 2019.04.36 à 2019.04.37 : 60 votants. De la 2019.04.38 à la fin : 61 votants.

Vu les dispositions de l'article L 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de concession d'aménagement conclue le 4 décembre 2014 par laquelle la SOLOREM a été chargée de l'aménagement de la ZAC Croix Saint-Nicolas à Gondreville.

Ce CRAC comporte :

- un bilan prévisionnel actualisé mentionnant d'une part l'état des dépenses et des recettes réalisés au 31 décembre 2018, et l'estimation des dépenses et recettes restants à réaliser, le plan de trésorerie faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes;
- une note de conjoncture explicative ;
- un tableau des acquisitions et des cessions immobilières réalisées pendant l'exercice considéré.

Une synthèse de la note de conjoncture est soumise à l'examen du Conseil Communautaire.

Bilan de l'opération au 31 décembre 2018 et prévisionnel de l'opération de la nouvelle concession :

	Dernier bilan approuvé € HT	Nouveau bilan € HT	Réalisé au 31/12/2018 € HT
DEPENSES	966 312 €	991 312 €	702 357 €
Etudes	0 €	0 €	0 €
Foncier- appropriation sol	4 093 €	4 093 €	1 394 €
Reprise actif net ancienne concession	389 126 €	389 126 €	389 126 €
Travaux et honoraires	347 137 €	370 137 €	228 199 €
Charges non individualisables	42 875 €	44 875 €	22 125 €
Fonds de concours	0 €	0 €	0 €
Frais de gestion	87 619 €	87 619 €	32 743 €
Frais financiers	95 462 €	95 462 €	23 795 €

RECETTES	966 312€	991 312 €	138 717 €
Cessions	958 464 €	942 984 €	130 869 €
Remise équipement	1 €	1 €	1 €
Recettes diverses	7 847 €	7 847 €	7 847 €
Participation acquéreur		25 000 €	
Participation du concédant		15 480 €	

Le bilan prévisionnel est équilibré avec une participation financière de la collectivité de 15 480 €.

Les dépenses à venir sur la zone concernent :

- le redécoupage de certaines parcelles qui nécessiteront des travaux d'extension de réseaux secs et d'alimentation en eau,
- l'entretien des surfaces non commercialisées,
- la mise en voirie définitive pour une partie de la zone.

Faits marquants 2018

- Cession de 4 000 m² à la société TECHNIFOR,
- Plusieurs contacts ont été pris avec des prospects.

Perspectives 2019

- Projet de cession de 2 000 m² à la société GUASCONI,
- Projet de cession de 3 800 m² à la société civile financières des Ormes,
- Projet de cession de 3 500 m² à la société H & Co.

Situation financière

En 2017, un prêt à moyen terme d'une durée de 5 ans pour un montant de 500 000 € a été signé par l'aménageur. La CC2T s'est portée garante pour un montant égal à 80% du montant du prêt.

La SOLOREM sollicite l'autorisation de la CC2T pour maintenir le crédit relais consenti par les organismes prêteurs de SOLOREM à une enveloppe maximale de 100 000 €, mobilisable en fonction des besoins réels de trésorerie de l'opération.

La note de conjoncture complète est disponible sur simple demande auprès du service développement économique.

Vu l'examen en commission développement économique du 23 mai 2019,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve le compte-rendu annuel d'activité de concession d'aménagement de la ZAC Croix Saint Nicolas à Gondreville au 31 décembre 2018.**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.**
- **Autorise à maintenir le crédit relais consenti par les organismes prêteurs de SOLOREM à une enveloppe maximale de 100 000 €, mobilisable en fonction des besoins réels de trésorerie de l'opération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

